

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION
« SAUVER LE JARDIN ROUSSY »

20 juin 2024 à 19h00

Lieu : à l'Escale - Centre de loisirs pour aînés - rue du Léman 7 - 1814 La Tour-de-Peilz

Etaient présents :

- COMITE :
 - Anne-Marie Arnaud – Présidente
 - Caroline Bertrand – Secrétaire caissière
 - Francis Kilchenmann – Membre
 - Maurice Arnaud - Membre
- CONTROLEURS AUX COMPTES :
 - Catherine Kilchenmann
 - Detlef Vogt
- MEMBRES DE L'ASSOCIATION :
 - 7 membres

L'ordre du jour sera le suivant

- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 novembre 2023
- Rapport de la Présidente
- Modification des statuts de l'Association
- Rapport des comptes du 01.06.2023 au 31.05.2024
- Rapport des contrôleurs aux comptes
- Décharge au Comité de l'Association
- Election du Comité pour l'exercice 2024-2025
- Election des contrôleurs aux comptes
- Divers et propositions individuelles :
 - Proposition de dissoudre l'Association lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu après la présente Assemblée Générale Ordinaire

La présidence de la séance est assurée par Mme Anne-Marie Arnaud.

La Présidente ouvre l'Assemblée Générale

La Présidente passe ensuite à l'ordre du jour.

Les votes se feront à mainlevée.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 23 NOVEMBRE 2023

La Présidente résume le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 novembre 2023.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

2. RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Le rapport annuel 2023 – 2024 est mis en annexe du présent procès-verbal.

La présidente en rappelle les principaux points déjà abordés dans son discours d'ouverture.

3. MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

En date du 2 mars 2024, un courrier a été envoyé aux 169 membres leur demandant une modification des statuts, comme demandé par l'article 11 des statuts. 5 lettres ont été reçues pour nous remercier de notre action et sont parfaitement d'accord avec notre proposition.

Aucun membre n'a manifesté son désaccord ni par courrier, ni téléphone, ni mail.

Tous les membres ont accepté cette modification.

L'Article 21 des statuts est donc modifié comme suit :

« Article 21

Dissolution

*La dissolution de l'Association ne peut être décidée qu'à la majorité des 2/3 des membres **présents à l'Assemblée Générale de dissolution**. En cas de dissolution, l'avoir social net résultant de la liquidation sera attribué à une association à but non lucratif.*

Les membres du comité agiront comme liquidateurs. »

4. RAPPORT DES COMPTES

La secrétaire présente le bilan au 31 mai 2024. Il est mis en annexe du présent procès-verbal.

Le montant des dépenses est équivalent à CHF 2'026,90 (cotisations à d'autres associations, administration et frais bancaires, site internet), et le montant des recettes à CHF 50.- (dons). L'exercice se solde avec un déficit de CHF 1'976,90.

Il y a actuellement CHF 19'512,05 sur le compte bancaire.

Au 20 juin 2024, l'Association compte 166 membres.

5. RAPPORT DES CONTROLEURS AUX COMPTES

Les comptes ont été vérifiés par Mme Catherine Kilchenmann et M. Detlef Vogt. Mme Catherine Kilchenmann lit le rapport sur le contrôle des comptes. La Présidente remercie les vérificateurs aux comptes pour leur travail effectué. Le rapport est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale, qui donne ainsi décharge à la secrétaire pour la tenue des comptes de l'Association.

6. DECHARGE AU COMITE DE L'ASSOCIATION

L'Assemblée Générale donne décharge à l'unanimité, au Comité, pour ses actions effectuées tout au long de l'année dans le cadre de ses fonctions.

Comité actuel :

- Anne-Marie Arnaud - Présidente
- Caroline Bertrand – Secrétaire caissière
- Maurice Arnaud – Membre du Comité
- Francis Kilchenmann – Membre du Comité

6. ELECTION DU COMITE POUR L'EXERCICE 2024-2024

L'entier du Comité actuel a donné sa démission au 31 mai 2024. Il n'y a donc plus personne actuellement pour gérer l'Association.

En date du 2 mars 2024, un courrier, envoyé à l'ensemble des membres, a demandé aux membres si quelqu'un désirait faire partie du Comité. Or, personne ne s'est proposé.

La Présidente sortante redemande aux membres présents si quelqu'un souhaite faire partie du Comité. Personne ne se propose non plus.

L'association se retrouve donc sans Comité. Ce qui est une cause de dissolution !

8. ELECTION DES CONTROLEURS AUX COMPTES

Mme Catherine Kilchenmann et M. Detlef Vogt ont donné leur démission au 31 mai 2024.

La Présidente sortante demande aux membres présents si quelqu'un souhaite se proposer comme électeur/trice aux comptes. Personne ne se propose.

L'association se retrouve donc sans organe de contrôle des comptes.

9. DIVERS ET PROPOSITIONS

L'Association se retrouve donc sans la possibilité de trouver des membres du Comité sur le long terme. On se retrouve donc dans la situation de devoir prendre une décision formelle de dissolution. Celle-ci doit être prise par une Assemblée Générale extraordinaire.

Une assemblée générale extraordinaire aura lieu à l'issu de la présente assemblée générale ordinaire, pour entériner la dissolution de l'association.

La séance est levée à 19h30.

Ainsi fait à la Tour-de-Peilz, le 24 juin 2024

La Présidente
Anne-Marie Arnaud

La Secrétaire
Caroline Bertrand

Annexes :

annexe 1 – RAPPORT ANNUEL

annexe 2 – BILAN AU 31.05.2024

annexe 1 – RAPPORT ANNUEL 2022 – 2023

« Cette Année 2024 n’a pas été calme, ceci étant dû aux différents projets de notre Municipalité.

Au mois de mai 2024, après un refus d’une étude pour 185'000.—frs en 2023, un nouveau préavis est présenté au Conseil Communal pour une étude de 130'000.—frs.

Il est toujours maintenu une étude globale PLACE DU FOUR, QUAI et JARDIN ROUSSY.

Ceci amène des incertitudes et installe un flou complet sur l’avenir du Jardin Roussy.

De plus, le nouveau projet serait introduit dans un plan Directeur Intercommunal de Mobilité. Une pression était faite à ce sujet pour obtenir des subventions de la Confédération.

Après intervention de notre Présidente, le projet a été refusé 33 pour, 35 contre.

La Municipalité étant particulièrement floue sur l’usage du Jardin Roussy, la Présidente a insisté sur l’élément le plus destructeur du Jardin, soit le Festival NOX ORAE.

Vous pouvez prendre connaissance de ces échanges sur le site de la Commune, « Politique » Conseil Communal.

Résultats de notre circulaire du 2024

Demande de modifications des statuts. Il était précisé formellement que, sans réponse à cette demande, la proposition de modification l’article 21 était acceptée.

Aucune opposition à cette proposition ne nous est parvenue, ni sur le site, ni par courrier, ni par mail auprès de la Présidente.

Par contre, nous avons reçu 5 courriers nous félicitant de tout ce que nous avons entrepris au cours de ces 10 années.

Aucune proposition non plus pour la relève de notre Comité qui, depuis 2023, démissionne en bloc.

Suite à cette Assemblée Ordinaire, nous procéderons à l’Assemblée Générale Extraordinaire pour présenter la dissolution de notre Association et la répartition des fonds à disposition.

Nous précisons qu’en 2023 et 2024 aucune cotisation n’a été demandée aux membres de l’Association.

La liquidation se fera par la Présidente, au nom du comité.

La Présidente remercie particulièrement notre Secrétaire et Comptable, Caroline Bertrand, sans qui cette longue aventure n’aurait pas été possible.

Remerciements également à Francis Kilchenmann, ancien chef jardinier à la retraite, actif durant 30 ans dans notre Commune, qui nous a fourni régulièrement des informations importantes par rapport au maintien du Parc.

Remerciements à Maurice Arnaud qui a obtenu de la Municipalité les plans historiques nécessaires à la compréhension du site.

Notre Présidente est élue au Conseil Communal jusqu’en 2026. Elle sera comme d’habitude vigilante aux nouveaux projets qui pourraient arriver. On ne sait jamais.

Nous remercions particulièrement nos membres (175 à ce jour) pour leur soutien qui n’a jamais faibli.

Anne Marie Arnaud

Le 20 juin 2024 »

annexe 2 – BILAN AU 31.05.2024



COMPTABILITE

DU 01.06.2023 AU 31.05.2024

2023				CHF 0,00	CHF 1 722,75
20.11.2023	Frais administratif	AMA - Circulaire 23.11.23 - AG			CHF 224,00
20.11.2023	Frais administratif	CBU - Cartouche			CHF 275,50
20.11.2023	Site internet	ALDEMOS - hébergement 5 ans			CHF 740,00
20.11.2023	Frais administratif	AMA - Circulaire 4.5.2023 - info			CHF 236,65
01.12.2023	Frais administratif	CBU - Cartouche			CHF 246,60
				CHF 0,00	CHF 1 722,75
2024				CHF 50,00	CHF 304,15
30.01.2024	Frais administratif	CBU - Enveloppes			CHF 12,90
04.03.2024	Cotisations à d'au	cotisations PATRIMOINE SUISSE			CHF 70,00
30.04.2024	Frais administratif	AMA - envoi demande modificat			CHF 221,25
27.05.2024	Dons 2023-2024	dons Mme Vaudroz-Sutte Maria		CHF 50,00	
				CHF 50,00	CHF 304,15
Solde de l'exercice précédent				2022	2023
Solde de l'exercice actuel				2023	2024
				CHF 50,00	CHF 2 026,90
Solde					CHF 19 512,05